



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 36814

Texte de la question

M. François de Rugy alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'urgence d'un cadrage interministériel de la formation de puéricultrice. Le dernier programme de formation des puéricultrices date d'un arrêté du 12 juillet 1983. Diverses associations de puéricultrices comme le CEEPAME et l'ANPDE ainsi que le Conseil national professionnel de pédiatrie s'inquiètent de l'obsolescence du programme du diplôme de puéricultrice. Il semblerait que l'enseignement ne corresponde plus aux besoins en santé des enfants et de leur famille. La réingénierie du master fait l'objet de travaux mis en place par la direction générale de l'offre de soins plus de cinq ans auparavant. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour une adaptation du diplôme d'État de puéricultrice.

Texte de la réponse

Toutes les professions paramédicales sont actuellement engagées dans une démarche de réingénierie de leur formation dans la perspective d'une reconnaissance de leur cursus à un grade universitaire et de leur intégration dans le schéma licence-master-doctorat. S'agissant des infirmières puéricultrices, ce travail a commencé en 2008 sur la base du référentiel d'activités et de compétences et s'est poursuivi avec d'importants travaux sur le référentiel de formation conduits par le ministère de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec les professionnels. La formation d'infirmière puéricultrice doit s'adapter au niveau d'exigence de l'exercice (prise en charge de l'enfant et de sa famille, du grand prématuré à l'adolescent) et à son étendue (d'une unité de réanimation pédiatrique à la direction d'un centre de protection maternelle et infantile). Une mission de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAS / IGAENR) diligentée par le ministère des affaires sociales et de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est actuellement en cours et devrait rendre ses conclusions dans les prochaines semaines. Celles-ci permettront de définir le cadre du futur diplôme et le calendrier permettant d'en finaliser la réingénierie.

Données clés

Auteur : [M. François de Rugy](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36814

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9363

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11276